

SAINT CLEMENT DE REGNAT

Arrêté n° 2025-GP-34

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

**Le Maire
De SAINT CLEMENT DE REGNAT,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2025-10-05 du 20/10/2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2022/03 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/09/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. GIBBE Stéphane</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à SAINT CLEMENT DE REGNAT, le 21/10/2025

Le Maire,



Rémy PETOTON
Maire de Saint Clément de Régnat

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :